



RÈGLEMENT PARTICULIER POUR LA COURSE

XVI^{ème} GRAN PREMIO MIGUEL INDURAIN

Samedi 5 avril 2014

ARTICLE 1. Organisation.

Le XVI^{ème} GRAN PREMIO MIGUEL INDURAIN est organisé par le CLUB CICLISTA ESTELLA, avec le N° de licence G31153182 (Code UCI: ESP19510421) et le siège à Estella (Navarre), España, 2 rue de La Merindad, Le club est le titulaire de la course cycliste qui aura lieu le 5 avril 2014 selon le règlement de l'UNION CICLISTA INTERNACIONAL.

Le Club Ciclista Estella est représenté par Monsieur David Echavarri DNI 72,677,011-R avec le domicile 2, rue de La Merindad d'Estella 31200 (Navarre), España. Tel. 948 54 64 53,

ARTICLE 2. Type de course

Cette course est réservée aux coureurs hommes avec licence ME+MU. L'épreuve est incluse dans le calendrier UCI EUROPE TOUR et enregistrée comme CLASSE 1.1.

Selon l'article 2.11.014 du règlement de la U.C.I cette course dispose des points suivants:

Du 1^{er} au 12^{ème} classé et en suivant cet ordre:

80, 56, 32, 24, 20, 16, 12, 8,7, 6, 5, 3 points.

ARTICLE 3. Participation

Selon l'article 2.1.005 du règlement de l'UCI. pourront participer au XVI^{ème} GRAN PREMIO MIGUEL INDURAIN les équipes :

- UCI PRO TEAMS (50% maximum)
- UCI CONTINENTAL PROFESSIONNEL
- UCI CONTINENTALES
- ÉQUIPE NATIONALE

Selon l'article 2.2.003 du Règlement de l'UCI, les équipes devront être constituées par un minimum de 6 coureurs et un maximum de 10 coureurs.



ARTICLE 4. Bureau de Permanence

Bureau de permanence de la sortie:

Le bureau de permanence à la sortie sera installé dans la Mairie de la ville d'Estella du vendredi 4 avril 2014 à 14h30 jusqu'au samedi 5 avril 2014 à 14h15.

MAIRIE D'ESTELLA
1, PASEO DE LA INMACULADA
31200 ESTELLA (NAVARRE)

Bureau de permanence de l'arrivée:

Le samedi 5 avril 2014, le bureau de permanence pour l'arrivée sera ouvert de 14h15 jusqu'à la fin de l'épreuve dans le lycée professionnel de la ville d'Estella.

LYCÉE PROFESSIONNEL
8, CALLE SAN POL
31200 ESTELLA (NAVARRE)

La confirmation des participants par les responsables des équipes et la distribution des dossards s'effectuera le vendredi 4 avril 2014 de 15h30 à 16h45 au Bureau de Permanence à la sortie.

La réunion des directeurs sportifs aura lieu à 17h. du vendredi 4 avril 2014 dans la salle du Bureau de Permanence en présence des Membres des Commissaires de course.

ARTICLE 5. Radio Tour

L'information de l'épreuve pourra être suivie dans la fréquence Radio Tour **151,700**

ARTICLE 6. Prix

CLASSEMENT FINAL

1 ^o .-	5,785 €.	ET TROPHÉE
2 ^o .-	2,895 €.	
3 ^o .-	1.445 €.	
4 ^o .-	715 €.	
5 ^o .-	580 €.	
6 ^o .-	433 €.	
7 ^o .-	433 €.	
8 ^o .-	287 €.	
9 ^o .-	287 €.	
10 ^o .- AL 20 ^o	147 €.	



TOTAL DES PRIX

14,477 €

Pour obtenir n'importe quel prix, il faudra avoir terminé la course. Les quantités citées plus haut peuvent subir des modifications selon l'appréciation de la U.C.I.

ARTICLE 7. Assistance neutre

L'assistance technique neutre sera réalisée par trois voitures suffisamment équipées, une moto et le véhicule-balai.

ARTICLE 8. Arrivée et Chronométrage.

Le classement sera toujours établi selon l'ordre de passage de la ligne d'arrivée. Ce classement détermine l'attribution des prix et des points. L'ordre du classement général sera celui qui départagera les coureurs dans les classements individuels.

ARTICLE 9. Prix de Montagne

On l'obtient en additionnant tous les points obtenus par chaque coureur dans les cols. Sera vainqueur celui qui aura obtenu le plus de points. En cas d'égalité on tiendra compte de aspects suivants:

1. Le nombre de premières places aux cols de plus hautes catégories puis.
2. Le nombre de premières places aux cols de catégories immédiatement inférieure et ainsi de façon successive.
3. Le classement individuel au temps à l'arrivée.

DISTRIBUTION DES POINTS

Place	1^a Catégorie	2^a Catégorie	3^a Catégorie
1^o	10 points	6 points	3 points
2^o	8 points	4 points	2 points
3^o	6 points	3 points	1 points
4^o	4 points	2 points	
5^o	3 points	1 points	
6^o	2 points		
7^o	1 points		



Prix du Classement de Montagne:

1^o.-200 €. et TROPHÉE
2^o.- 100 €.
3^o.- 50 €.

Le classement pour le Prix de la Montagne se fera avec les cols suivants:

Kilómetro	Paso	Catégorie
80,2	Arradia	2 ^a Catégorie
104,9	Eraul	2 ^a Catégorie
134,2	Guirguillano	1 ^a Catégorie
152,4	Lezaun	2 ^a Catégorie
177,7	Eraul	2 ^a Catégorie

ARTICLE 10. Classement général des étapes volantes points chauds.

On l'obtiendra en additionnant les points obtenus par chaque coureur dans les emplacements signalés. Sera vainqueur celui qui aura obtenu le plus de points. En cas d'égalité, on tiendra compte des places obtenues et en cas de nouvelle égalité on départagera en tenant compte du coureur mieux classé à l'arrivée de la course.

Points aux emplacements signalés:

Place	Points
1 ^o	3 points
2 ^o	2 points
3 ^o	1 point

Prix du Classement des étapes volantes-points chauds:

1^o.-150 €. et TROPHÉE
2^o.- 60 €.



Les Étapes Volantes Point Chaud seront installées

Kilómetro	Paso
59,5	Estella (Paseo de la Inmaculada)
96,0	Estella (Paseo de la Inmaculada)
114,4	Estella (Paseo de la Inmaculada)
170,1	Estella (<i>CENTRO INTEGRADO POLITÉCNICO DE ESTELLA</i>)

ARTICLE 11. Classement général des Sprints Spéciaux

On l'obtiendra en additionnant les points obtenus par chaque coureur dans les emplacements signalés. Sera vainqueur celui qui aura obtenu le plus de points. En cas d'égalité, on tiendra compte des places obtenues et en cas de nouvelle égalité on départagera en tenant compte du coureur mieux classé à l'arrivée de la course.

Points aux emplacements signalés:

Place	Points
1 ^o	3 points
2 ^o	2 points
3 ^o	1 point

Prix du Classement des Sprints Spéciaux:

1^o.-90 € et TROPHÉE
2^o.- 60 €.

Les Sprints Spéciaux seront installées

Kilómetro	Paso
20,0	Circuito de Navarra
45,3	Murieta
91,4	Villatuerta



ARTICLE 12. Premier Coureur de Navarre

Le classement du premier coureur de Navarre est réservé aux coureurs qui ont une licence de la fédération de la province de Navarre, sera vainqueur le coureur qui sera le mieux classé à l'arrivée de la course.

1^o.-TROPHÉE

ARTICLE 13. Classement par équipes

Selon l'article 2.3.044 de la UCI le classement par équipes du jour s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois premiers coureurs de l'étape. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées en tenant compte de la place obtenue par leur meilleur coureur au classement général de la course.

1^o.-TROPHÉE

ARTICLE 14. Ravitaillement

Le ravitaillement commencera au kilomètre 118,7 en sortant de la localité de Villatuerta et terminera au kilomètre 123,1 à l'entrée du bourg de Lorca. Les deux points seront convenablement signalisés par des pancartes.

ARTICLE 15. Hors délais

D'accord avec le temps employé par le vainqueur de la course, on appliquera le barème suivant pour les coureurs qui arriveraient hors délais.

Fermeture du délai (%):	8
-------------------------	---

Selon l'article 2.3.039 du règlement de la U.C.I le Jury technique pourra, après avoir consulté avec l'organisation, rallonger le temps de délais



ARTICLE 16. Contrôle Anti doping.

Le règlement antidoping UCI s'appliquera intégralement pour cette course. Dans tous les points où elle est applicable on tiendra compte des normes espagnoles d'antidopage, en plus des normes antidoping fixées par la U.C.I.

Le control Antidoping aura lieu dans le lycée professionnel d'Estella, au bureau de permanence de l'arrivée, l'emplacement sera clairement signalé.

ARTICLE 17. Protocole

Selon les articles 1.2.112 et 1.2.113 du règlement de la UC.I devront être présents et en personne avec le maillot de leur équipe au protocole et remise de prix les vainqueurs des classements suivants:

Vainqueur de la course, second et troisième du classement.
Vainqueur du Classement Général de la Montagne.
Vainqueur du Classement Général des Étapes Volantes-Points Chauds
Vainqueur du Premier Navarrais
Vainqueur par Équipes
Vainqueur des Sprints Spéciaux
Vainqueur du prix de l'élégance.

ARTICLE 18. Conférence de presse

Selon l'article 2.2.081 de la UCI, les deux premiers coureurs iront à la conférence de presse dans l'espace prévu pour cela près de la ligne d'arrivée.

De la même façon, selon l'article 2.2.082 de la UCI, après la remise des prix, le vainqueur de la course se présentera dans la Salle de presse, pendant 20 minutes maximum accompagné par un *chaperon* qui l'accompagnera ensuite au contrôle antidoping.

ARTICLE 19. Membres de la caravane en moto

Selon l'article 2.2.034 bis de la UCI on organisera une réunion avec les composants motards de l'organisation, de la télévision officielle, de la police et des commissaires techniques le 5 avril 2014 à 11h30 dans la salle de presse du bureau permanent.



ARTICLE 20. Pénalités

Les pénalités qui pourraient avoir lieu pendant cette course seront celles du Règlement de l'UCI.

ARTICLE 21. IMPRÉVUS

Tous les cas non prévus par ce règlement seront résolus par le règlement du Sport Cycliste de la U.C.I.



Signature et Cachet de
L'Entité Organisatrice

Signature et Cachet
de la Fédération Territoriale

Signature et Cachet de la
Comission Technique du Conseil de Cyclisme Professionnel
de la Real Federaci3n Espa3ola de Ciclisme.